



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 110366

Texte de la question

À la suite du rapport récemment publié par tremplin entreprise M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'industrie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au regard de la proposition relative au développement au sein des grandes entreprises de l'intelligence économique et technologique, telle que mise en place notamment aux États-Unis.

Texte de la réponse

La proposition précise formulée à l'occasion de la manifestation « tremplin entreprise 2006 » au Sénat vise à appuyer les jeunes entreprises à fort potentiel de croissance en développant davantage l'intelligence économique et technologique (« open innovation » - proposition 6.1) au sein des grandes entreprises. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie partage l'idée de soutenir l'innovation ouverte dite « open innovation ». Désormais, les entreprises sont confrontées à une compétition globale où la notion d'espace s'efface, le temps s'accélère et les connaissances se complexifient. Aujourd'hui, les innovations sont pluridisciplinaires et, pour élaborer des stratégies gagnantes, accroître sa compétitivité et réduire ses vulnérabilités, il faut mettre en oeuvre une maîtrise collective de l'information s'appuyant sur l'intelligence économique. Les pôles de compétitivité, par nature, répondent à cette démarche. En mettant en réseau des acteurs privés et publics et en développant des synergies entre les entreprises - petites et grandes -, les laboratoires de recherche et les centres de formation supérieure, universités, grandes écoles, ils assurent la réussite de projets innovants et valorisent partenaires et territoires. Au sein de chacun des pôles, les pouvoirs publics incitent les partenaires à déployer de véritables stratégies d'intelligence économique, indispensable à une organisation efficace du pôle et à une circulation optimale et sécurisée des informations, des idées et des savoirs. Le ministère délégué à l'industrie participe largement à l'accompagnement et au financement des pôles de compétitivité. Le ministère délégué à l'industrie intervient également pour accroître les connaissances des entreprises afin de leur permettre de mieux anticiper ou de mieux réagir aux évolutions, réglementaires, technologiques, concurrentielles, de conserver le temps d'avance nécessaire à la protection de l'innovation, de saisir les opportunités, de se prévenir des menaces et de se projeter sur les marchés étrangers. De nombreux services et directions, qu'ils soient rattachés au ministre délégué ou à son ministre de tutelle, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, sont mobilisés. Il s'agit en administration centrale, de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE), de la direction générale des entreprises (DGE) ou encore de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), et sur le territoire, des trésoreries générales, des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), des directions régionales du commerce extérieur (DRCE), des douanes, et à l'étranger principalement des missions économiques. Ainsi mobilisé, ce réseau, qui soutient et participe également à de nombreuses manifestations destinées à sensibiliser les entreprises à la démarche d'intelligence économique apporte aux entreprises françaises, grandes ou petites, les informations économiques et technologiques indispensables pour avoir les moyens de lutter à armes égales avec leurs concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110366

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12072

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2935